

EXERCICE DES ACTIVITES LIEES AUX ANIMAUX DECOMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES

**ATTESTATION DE
CONNAISSANCE :
CERTIFICAT DE CAPACITE
ANIMAUX DOMESTIQUES**

UNE FORMATION-CERTIFICATION OBLIGATOIRE

Une formation-certification obligatoire comme indiqué dans l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action et l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire du CCAD.

LE PUBLIC CONCERNE

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage ;
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques ;
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Les personnes justifiant d'un diplôme donnant équivalence à l'attestation de connaissance sont dispensés de cette dernière. Une liste de diplôme est proposée par catégorie dans l'arrêté du 16 juin 2014.

LE COUT DE LA FORMATION-CERTIFICATION

Parcours	Tarifs			
14 heures	287 €			
18 heures	369 €			
22 heures	451 €			



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Objectifs

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles. La formation aborde les 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Un autre objectif de la formation est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissance associée à la catégorie.

Selon les attentes du candidat plusieurs possibilités de parcours sont offertes combinant les catégories à valider. Le programme de la formation est consultable à l'adresse : www.formation-certificat-capacite-domestique.fr

MODALITES

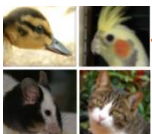
Formation présentielle de :

- 2 jours consécutifs pour une catégorie ;
- 2,5 jours pour 2 catégories ;
- 3 jours pour 3 catégories.

L'évaluation est organisée dans le centre à l'issue de la formation par un questionnaire en ligne. L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories concernées.



Pour plus d'informations



**Contact : EPL AGRO CFPPA de la Meuse
Technopôle Philippe de Vilmorin
CS 40249
55006 BAR LE DUC CEDEX
Bureau Accueil Orientation
03.29.79.64.81
cfppa.bar-le-duc@educagri.fr**